



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

RB

P.V. AEDCI 65

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2018

Ordre du jour :

1. Entrevue avec Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le Conseil européen du 28 juin 2018
2. 7322 Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 27 septembre 2008 relatif à la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)
- adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar,
M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler
Mme Joëlle Elvinger, remplaçant de M. Gusty Graas

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat
M. Pierre Ferring, Conseiller diplomatique du Premier Ministre

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Yann Flammang, M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire
M. Pitt Sietzen, Stagiaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty
Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Viviane
Loschetter, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, Mme
Viviane Reding, membres du Parlement européen

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Entrevue avec Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le Conseil européen du 28 juin 2018

Monsieur le Premier Ministre informe sur les conclusions du Conseil européen du 28 juin 2018.

Dans les négociations sur le « Brexit », certains points n'ont toujours pas été clarifiés, de sorte que l'éventualité d'un « no deal » doit être pris en compte. La question sur la frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord reste ouverte, tout comme les questions sur les relations futures entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne.

La réforme de l'euro se traduira par l'achèvement de l'union bancaire et le renforcement du mécanisme de stabilité. Un certain nombre de points seront discutés plus en détail lors des Conseils des Ministres des Finances.

En ce qui concerne la politique de migration, le Conseil européen s'est accordé sur trois propositions portant sur une plateforme de débarquement à l'extérieur de l'Union européenne, un instrument financier spécifique pour lutter contre la migration illégale ainsi que le respect des règles internationales de navigation maritime. Par ailleurs, un compromis sur les centres de contrôle à l'intérieur de l'Union européenne a été trouvé. L'accord avec la Turquie sur la migration sera maintenu. Les Etats membres se sont engagés à financer un fonds de coopération avec l'Afrique.

Il ressort de la discussion que les flux migratoires ont baissé de 95% par rapport à l'année 2015. Récemment, un navire transportant des migrants est resté bloqué dans un port de Malte jusqu'à ce que d'autres Etats membres aient accepté de les accueillir. Pour éviter que ce cas de figure se reproduise à l'arrivée de chaque navire, il est important d'établir des règles pour la distribution des migrants au niveau européen. Par ailleurs, l'Union européenne coopère étroitement avec les pays africains pour augmenter les performances économiques et l'attractivité de ces pays, pour que les jeunes y trouvent du travail. L'Union européenne accueille prioritairement des réfugiés politiques, mais a aussi besoin de la main d'œuvre venue de pays tiers. La migration économique doit pourtant se réaliser de manière contrôlée. La Commission et le Conseil ont reçu le mandat de proposer des solutions y afférentes.

La situation des réadmissions est retenue dans un tableau distribué lors du Conseil européen. Des difficultés persistent en ce qui concerne les retours dans certains pays nord-africains.

Le Luxembourg a débloqué un million d'euros pour le fonds de coopération avec l'Afrique. Par ailleurs, le gouvernement luxembourgeois est solidaire en ce qui concerne des mesures de partage du fardeau entre les Etats membres et tient à ses engagements. Des règles et des critères par rapport à la proportionnalité des Etats membres doivent être établis dans le cadre d'une politique commune de migration. La création de centres établis dans des Etats membres est envisageable en premier lieu dans les pays d'arrivée des migrants, ceci sous gestion de l'Union européenne et en coopération avec l'UNHCR.

Une partie du débat est tenue à huis clos.

**2. 7322 Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 27 septembre 2008 relatif à la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)
- adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents**

Suite à la présentation de la mission, la Commission donne son accord positif à la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia).

Luxembourg, le 5 octobre 2018

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel